



CDDH-MIG(2019)03

13/02/2019

**COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME  
(CDDH)**

---

**Extrait du mandat donné par le Comité des Ministres au CDDH  
concernant les travaux du CDDH-MIG pendant le biennium 2018-2019**

*(tel qu'adopté par le Comité des Ministres lors de sa 1300<sup>e</sup> réunion, 21-23 novembre 2017)*

**et extraits pertinents des rapports des 89<sup>e</sup> et 90<sup>e</sup> réunions du CDDH  
(19–22 juin et 27–30 novembre 2018)**

## **Extrait du mandat donné par le Comité des Ministres au CDDH concernant les travaux du CDDH-MIG pendant le biennium 2018-2019**

*(tel qu'adopté par le Comité des Ministres lors de sa 1300<sup>e</sup> réunion, 21-23 novembre 2017)*

### **Migration**

"Sur la base des travaux effectués en 2016-2017, élaborer un projet d'un ou de plusieurs instruments non-contraignant(s) du Comité des Ministres (par ex. recommandation, lignes directrices, manuel de bonnes pratiques) concernant des questions de droits de l'homme dans le contexte de la migration, en particulier les alternatives efficaces à la rétention des migrants et demandeurs d'asile (échéance : 31 décembre 2019)".

\* \* \*

## **Extrait du rapport de la 89<sup>e</sup> réunion du CDDH**

(19–22 juin 2018, document CDDH(2018)R89)

### **5.3 Droits de l'homme et migration (CDDH-MIG)**

28. Le CDDH note avec satisfaction les informations données pour favoriser la diffusion, dans les Etats membres, de l'Analyse adoptée par le CDDH des "aspects juridiques et pratiques des alternatives efficaces à la rétention dans le contexte de la migration".

29. Le Président du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et la migration (CDDH-MIG), M. Morten RUUD (Norvège), présente ensuite les travaux accomplis lors de la 4<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue du 21 au 23 mars 2018. Il signale que, lors de cette réunion, le Groupe a notamment examiné la structure préliminaire du Manuel sur les alternatives efficaces à la rétention des migrants et demandeurs d'asile.

30. Le CDDH se félicite des progrès accomplis. Au vu de la complexité et du caractère sensible des questions abordées par ce Groupe de rédaction, les travaux futurs du Groupe devraient se limiter à mieux mettre en œuvre les normes de base existantes dans ce domaine, sans chercher à établir de nouvelles règles. Dans ce but, le Manuel sur les alternatives efficaces à la rétention des migrants et demandeurs d'asile qui sera élaboré par le CDDH-MIG lors de sa réunion d'octobre 2018 devra privilégier les dimensions didactique et pratique. Par ailleurs, le CDDH note que le CDDH-MIG envisage de rencontrer des experts extérieurs lors de sa 5<sup>e</sup> réunion (23–25 octobre 2018).

31. Enfin, le CDDH échange des vues sur les éventuels travaux relatifs à la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe, évoqués par le Directeur Général de la DGI lors de son allocution d'ouverture. L'examen du CDDH se fait à la lumière des informations succinctes à ce sujet qui sont distribuées au cours de la réunion (voir Annexe IV ci-après). A ce stade, le CDDH note que des travaux en la matière pourraient vraisemblablement commencer fin 2019 en vue de la rédaction éventuelle d'un tel instrument au cours du biennium 2020-2021. Il demande au CDDH-MIG de procéder à un échange de vues sur cette question lors de sa 5<sup>e</sup> réunion (23–25 octobre 2018).

\* \* \*

## Extrait du rapport de la 90<sup>e</sup> réunion du CDDH

(27–30 novembre 2018, document CDDH(2018)R90)

### 5.3 Droits de l'homme et migration (CDDH-MIG)

45. Le Président du Groupe de rédaction sur la migration et les droits de l'homme (CDDH-MIG), M. Morten RUUD (Norvège), fait un compte-rendu des travaux de la 5<sup>e</sup> réunion du Groupe (23-25 octobre 2018). Il se félicite en particulier de la participation du Directeur de la Direction des droits de l'homme, M. Christophe POIREL<sup>1</sup>.

46. Le Président du CDDH-MIG informe le CDDH que son *Analyse Aspects juridiques et pratiques des alternatives efficaces à la rétention dans le contexte des migrations* a récemment été publiée en anglais et en français, avec une version allemande à paraître prochainement. Le président a noté qu'à sa 5<sup>e</sup> réunion, le Groupe de rédaction a notamment:

- (i) poursuivi ses travaux sur le projet de *Manuel sur les alternatives à la rétention dans le contexte des migrations*. Le Groupe a accordé une attention particulière aux orientations données par le CDDH lors de sa 89<sup>e</sup> réunion pour rendre le Manuel bref, convivial et visuel, sans aucune note de bas de page. Le groupe a l'intention de conclure le projet lors de sa prochaine réunion (26-28 mars 2019) ;
- (ii) examiné l'ensemble des travaux à mener par le Groupe en 2019 et au-delà. Le Groupe a convenu que la première priorité serait la finalisation du projet de Manuel, mais que des lignes directrices potentielles sur les alternatives à la rétention d'immigrants ainsi que des travaux sur les conditions d'accueil des enfants seraient simultanément explorés. Le Groupe a demandé au Rapporteur et au Secrétariat d'élaborer un projet d'options et de calendrier pour la poursuite des travaux dans ce domaine, notant que tout travail substantiel sur les conditions d'accueil des enfants réfugiés et migrants ne pourrait être achevé qu'au cours du prochain exercice biennal.

47. Le CDDH se félicite des progrès réalisés par le CDDH-MIG et approuve la proposition du Groupe concernant ses priorités et ses travaux futurs. Il a également pris note d'une conférence commune du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne sur les alternatives à la rétention des migrants qui se tiendra à Strasbourg le 4 avril 2019.

48. Le Président du CDDH-MIG et Mme Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO (Portugal), qui est le point de contact du CDDH auprès du CDCJ, ont également informé de l'évolution des travaux du Comité d'experts sur la détention administrative de migrants (CJ-DAM). Ils ont noté que les travaux du CJ-DAM ont été temporairement suspendus après la présentation d'une proposition largement débattue par la Commission européenne et d'une décision du Comité européen de coopération juridique (CDCJ) de soumettre l'affaire au Comité des Ministres (CM). Le CDDH a procédé à un échange de vues sur ces développements et s'est inquiété de toute suggestion susceptible de restreindre la portée des travaux et de porter atteinte à la protection des droits de l'homme. Le CDCJ est invité à poursuivre ses consultations avec le CDDH sur tout projet d'instrument final pouvant être élaboré dans la suite.

---

<sup>1</sup> Il est rappelé que le Groupe a le mandat suivant: élaborer un projet d'instrument non contraignant du Comité des Ministres accompagnée d'un guide de bonnes pratiques visant à ce que les États membres, par leurs législations, politiques et pratiques, protègent effectivement et promeuvent l'espace de la société civile (activités des organisations de la société civile, défenseurs des droits de l'homme et institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme) (échéance : 31 décembre 2019).